

Réunion publique dans le cadre du Grand Débat National

mercredi 13 février 2019

Le mercredi 13 février 2019 à 18h30, une réunion publique organisée dans le cadre du Grand Débat National s'est tenue dans la salle des Fêtes de la Mairie du 6^e. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller régional d'Île-de-France, souhaite la bienvenue aux participants. Il énonce les quatre thèmes du Grand Débat National :

- « L'organisation de l'État et des services publics » ;
- « La transition écologique » ;
- « Démocratie et citoyenneté » ;
- « La fiscalité et les dépenses publiques ».

Monsieur Gilles LE GENDRE, député de la deuxième circonscription de Paris, assiste à cette réunion publique. Un binôme de médiateurs est en charge du bon déroulement des débats. Il s'agit de garantir une égale répartition du temps de parole et d'assister les citoyens pour formuler des propositions concrètes. 45 minutes sont consacrées à chacun des thèmes, leur ordre est établi par un tirage au sort.

1. L'organisation de l'État et des services publics

Contribution (C). Il convient de réduire le coût de la bureaucratie en appliquant plusieurs mesures aux fonctionnaires :

- Ramener l'absentéisme à la moyenne nationale ;
- Supprimer entre 700 et 900 000 emplois de fonctionnaires en 8 ans pour réaliser une économie de 60 milliards d'euros ;
- Supprimer le supplément familial de traitement (SFT) ;
- Fixer à 3 le nombre de jours de carence (pour les salariés du privé également) ;
- Calculer les retraites sur les dernières années de carrière au lieu des six derniers mois avec intégration des primes pour caler le calcul sur celui du secteur privé ;
- Renvoyer tous les litiges devant les Prud'hommes ;
- Imposer la démission pour pouvoir se présenter à une élection parlementaire.

C. Les citoyens devraient pouvoir consulter en annexe de leur avis d'impôt un document récapitulatif du contenu du « budget de la nation » et une synthèse intelligible du rapport de la Cour des Comptes (CDC).

C. La CDC devrait avoir un avis exécutif. Il convient de mettre en place une représentation proportionnelle à l'Assemblée nationale. Le Sénat devrait être supprimé.

C. Les Élus jouissent d'un trop grand nombre d'avantages. Les urgences des hôpitaux sont surchargées : les bénéficiaires des soins devraient recevoir une facture avec un montant symbolique à régler pour désengorger les urgences.

C. Les administrations envoient des courriers demandant des réponses, dans des délais précis. Pourtant, ces mêmes administrations ont souvent du retard dans leurs réponses ou paiements. Elles devraient être pénalisées pour ces retards.

C. Il convient de procéder à un état des lieux pour connaître les administrations où des postes peuvent être supprimés. Les fonctionnaires ne doivent pas être ciblés, d'autant plus qu'il existe un mal être dans ce secteur.

C. Les compétences techniques du secteur public sont en déliquescence depuis des décennies. Il convient d'allier les forces du secteur privé au secteur public pour rehausser les compétences techniques de ce dernier.

C. Le tout numérique est un facteur de fracture sociale, générationnelle et territoriale.

C. Il existe trop d'échelons territoriaux : le département devrait disparaître de même que les assemblées départementales. Ainsi, une commune pourrait s'adresser à un seul échelon territorial pour une demande de subventions. Il existe un trop grand nombre de fonctionnaires.

C. Une réduction du nombre d'Élus irait à l'encontre d'une représentation nationale effective partout en France.

C. L'existence des départements n'est pas justifiée particulièrement en Île-de-France.

C. Plusieurs remarques sont formulées :

- Les départements ne doivent pas être supprimés : une grande partie des services de l'État est organisée autour de cette collectivité bien identifiable par les Français ;
- Les conseillers régionaux pourraient aussi être des conseillers départementaux ;
- Il convient de revaloriser le statut des Élus afin qu'ils puissent effectuer leurs missions sans nécessairement être contraints, dans le temps ou financièrement, par une activité professionnelle annexe.

C. Le Grand Débat National devrait avoir un prolongement jusqu'en 2022.

C. Quelle est l'utilité du Conseil économique social et environnemental (CESE) ? Ses avis ne sont pas suivis.

C. Supprimer ou réduire les effectifs d'un service public est une hérésie. Les citoyens devraient avoir la possibilité d'effectuer un moratoire sur la fermeture d'une école, d'une administration ou la réduction du nombre de fonctionnaires au sein d'un service. Il conviendrait de réallouer une grande partie des capitaux octroyés au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vers le financement des services publics.

C. L'élaboration des projets de loi et des décrets est soumise à des « Conseils ». Ces structures sont constituées de représentants de la société civile et donnent des avis. Comme ils sont consultés tard, leurs avis ne sont pas suivis. Ces Conseils devraient être impliqués plus en amont de l'élaboration des projets de loi et décrets.

2. Démocratie et citoyenneté

C. Il convient de trouver un moyen d'assurer la stabilité de l'État contre l'irresponsabilité des Présidents de la République, qui gouvernent en place du Premier Ministre, devant le Parlement, en supprimant au besoin cette fonction.

C. Il convient de rétablir le service national pour rétablir un lien avec la Nation.

C. Les initiatives de réunions publiques dans le cadre du Grand Débat National devraient se répéter chaque année pour évoluer vers une démocratie délibérative.

C. Les élections législatives et présidentielles ne devraient pas être concomitantes. Le mandat présidentiel devrait être un septennat non renouvelable.

C. Plusieurs remarques sont formulées :

- Le décompte des votes blancs et les élections proportionnelles constituent de fausses bonnes idées car cela affaiblit le second tour ;
- Le cumul des mandats devrait être rétabli afin de rétablir un lien entre les citoyens et les Élus ;
- L'instruction publique devrait avoir une place plus importante dans l'éducation des jeunes citoyens afin de les familiariser avec les institutions.

C. Le modèle américain des « midterms » pourrait s'appliquer à la France. Il s'agit de réélire la moitié de l'Assemblée nationale à la moitié du mandat du Président de la République. Afin de lutter contre l'abstention, on pourrait établir une pénalité pour les citoyens s'abstenant trop de voter. Cette pénalité serait un jour de travail d'intérêt collectif.

C. La concomitance des élections présidentielles et législatives est logique, tout comme le cumul des mandats qui a pour vocation de créer un lien plus proche entre les Élus et les électeurs.

C. Il convient d'effectuer un décompte des votes blancs et d'introduire la représentation proportionnelle aux élections législatives. La France ne devrait pas s'immiscer dans la politique intérieure des autres nations mais se tenir à entretenir des relations économiques avec elles.

C. La représentation proportionnelle aux élections législatives est un leurre : une action politique ne peut être effective que dans la durée. Effectivement, le Parlement européen est élu à la proportionnelle et son action n'est pas convaincante ces dernières décennies. Il convient d'effectuer un décompte des votes blancs.

C. La conception d'un sentiment national et les institutions politiques sont opaques pour les jeunes citoyens. Il convient d'effectuer un travail de vulgarisation du monde politique auprès de cette population et de revaloriser l'image de la classe politique. Les réunions publiques telles celles organisées à l'occasion du Grand Débat National ne sont pas assez fréquentes.

C. Il convient d'introduire une dose de représentation proportionnelle de 15% au Parlement afin de pouvoir dégager une majorité gouvernementale.

C. Les jeunes citoyens devraient apprendre le langage des différents milieux professionnels pour mieux appréhender la démocratie, apprendre à dialoguer avec les politiques. À cet effet, les mouvements d'éducation populaire (apparus dans les années 1950) pourraient être rétablis.

C. Le cumul d'un poste exécutif avec une fonction de député n'est pas possible. Par ailleurs, un député pourrait être conseiller régional.

3. La Fiscalité et les dépenses publiques

C. Les classes les moins aisées ne devraient pas financer le surcoût d'investissement lié à la transition énergétique : ce devoir revient aux citoyens les plus aisés. L'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pourrait être rétabli : il en résulterait un vrai retour sur investissement.

C. Plusieurs remarques sont formulées :

- La stabilité fiscale doit être maintenue pour garantir l'adhésion des investisseurs français ou étrangers ;
- Un « impôt négatif », qui fusionnerait le Revenu de solidarité active (RSA) et la Prime à l'emploi, pourrait être établi. Les citoyens les moins aisés seraient ainsi moins taxés. Au fur et à mesure que leurs revenus augmenteraient, les taxes deviendraient plus importantes ;
- Les citoyens français résidant à l'étranger devraient être taxés sur leurs « revenus mondiaux ».

C. Les réunions publiques organisées à l'occasion du Grand Débat National devraient avoir lieu au moment où l'État présente son projet de budget, en automne. Il convient d'établir une fiscalité écologique qui aurait pour objectif d'assister les citoyens les moins aisés à effectuer leur transition écologique (acheter un véhicule moins polluant par exemple).

C. Plusieurs remarques sont formulées :

- Les Français ne sont pas assez sensibles aux bénéfices des impôts : ceux-ci permettent de financer les études des enfants ;
- Un citoyen ayant un enfant unique ne perçoit pas d'allocations familiales, c'est anormal ;
- Un citoyen ayant moins de trois enfants est contraint de payer des frais de succession.

C. Tous les Français devraient payer l'Impôt sur le revenu (IR). L'ISF et son successeur l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) devraient être totalement supprimés. Effectivement, un citoyen possédant une propriété en province doit la faire entretenir. De ce fait, il contribue à l'économie locale.

C. Le système de protection sociale en France est l'un des meilleurs au monde et ne mérite pas d'être déstabilisé. Il convient de réviser le fonctionnement et les effets de l'IR afin de redonner du pouvoir d'achat aux citoyens les moins aisés.

C. Les retraites devraient être indexées sur l'inflation constatée en France.

C. Les avantages liés aux travaux énergétiques entrepris par des particuliers ne sont pas cohérents : les citoyens aisés qui effectuent des travaux d'ampleur en bénéficient. À l'inverse, les citoyens volontaires mais moins aisés n'ont pas accès à ces avantages car ils effectuent des travaux moins importants. L'État ne se soucie pas assez des petits agriculteurs qui se trouvent dans une situation précaire.

C. Les gouvernements augmentent les impôts depuis quarante ans. Il convient d'indexer les retraites sur l'inflation et de ne pas modifier le système de succession existant en France.

C. Trop d'entreprises bénéficient du Crédit d'impôt recherche (CIR) sans réelles justifications. Une répartition efficace des richesses ne peut passer que par des impôts progressifs comme l'IR.

C. Afin de réduire les dépenses liées aux retraites, il convient d'augmenter la durée de travail

des Français. Les taxes sur les ventes d'appartements sont trop élevées. Elles entravent la mobilité des citoyens et la fluidité du marché immobilier.

C. Plusieurs remarques sont formulées :

- Le CICE doit être maintenu. Il contribue à la productivité des entreprises ;
- Il existe trop d'assemblées consultatives en France ;
- Le rapport de la CDC devrait avoir des effets concrets sur l'action publique ;
- Le CESE est mal utilisé.

4. La transition écologique

C. L'énergie nucléaire est la plus écologique. La décision de limiter à 50% le volume d'électricité nucléaire aujourd'hui n'est pas logique. Il en est de même quant à la décision de supprimer le diesel qui produit pourtant moins de CO² que l'essence.

C. Les actions du Gouvernement pour la cause écologique sont très insuffisantes et très décevantes. Ce ne sont pas les gilets jaunes qui devraient être taxés pour effectuer la transition écologique mais les multinationales comme Total. Celles-ci jouissent d'une impunité révoltante.

C. Une assemblée de jeunes qui s'exprimerait sur la transition écologique serait plus pertinente que le CESE.

C. Les éoliennes représentent un désagrément important pour les habitations alentour et l'attractivité touristique des sites concernés. Cette situation est d'autant plus scandaleuse que les entreprises en charge de l'exploitation des éoliennes sont en situation de déficit fiscal.

C. Les Français n'ont pas une vision claire de ce qu'est la transition écologique.

C. La priorité écologique devrait être la gestion et la répartition des ressources premières (eau, gaz et électricité) au niveau européen.

C. L'électricité est l'une des énergies les moins stockables alors pourquoi l'État promeut les véhicules électriques à Paris ?

C. Des jours de travail à domicile pourraient être rendus obligatoires dans la semaine et dans le mois pour désengorger les transports. Il conviendrait de sanctionner plus durement les personnes qui jettent des détritux.

C. Des lignes de bus parisiennes pourraient être délocalisées vers la province. La SNCF devrait réprimander plus sévèrement les fraudeurs.

C. Il convient de développer l'énergie nucléaire.

C. Les produits jetables, comme les assiettes en plastique, ne devraient plus être utilisés.

Tous les thèmes ayant été abordés, Monsieur Jean-Pierre LECOQ clôt la réunion à 22h10. Il félicite les citoyens présents pour la qualité des échanges qui se sont déroulés.